

UNION DES CENTRES SOCIAUX &
ASSOCIATIONS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

ORIENTATIONS FÉDÉRALES

2019-2021



CENTRES
* SOCIAUX



Un cadre, un positionnement

L'Union des Centres Sociaux des Bouches-du-Rhône (UCS 13) est une fédération regroupant des centres sociaux, des centres socioculturels, des espaces de vie sociale, des associations d'animation de la vie sociale du département, manifestant la volonté d'y adhérer.

Toutes ces associations expriment et portent des réalités très différentes selon leur histoire, leur territoire d'implantation, leur projet social et associatif. Néanmoins, elles se réunissent au sein de notre fédération autour d'un projet commun.

Ce projet s'incarne d'abord par la Charte fédérale des centres sociaux et socioculturels de France. Portée par la Fédération des Centres Sociaux de France (FCSF), la charte affirme nos trois valeurs de références :

- **La dignité humaine** : Reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude première des acteurs des Centres sociaux et socio-culturels.
- **La solidarité** : Considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est à dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est une conviction constante des Centres sociaux et socio-culturels depuis leurs origines.
- **La démocratie** : Opter pour la démocratie, c'est, pour les Centres sociaux et socio-culturels, vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

Ce projet commun s'inscrit localement dans un cadre de principes partagés, formalisant notre dimension collective et permettant la pleine expression de nos valeurs.

Il se résume en trois principes incontournables :

1. Des centres sociaux autonomes et indépendants dans leurs choix stratégiques.
2. Des centres sociaux portés par et pour les habitants.
3. Des centres sociaux qui s'engagent dans une démarche collective et solidaire.

1. Des centres sociaux autonomes et indépendants dans leurs choix stratégiques

Notre fédération est portée par le principe de libre adhésion. Aucune organisation ne peut être contrainte ou forcée d'adhérer à l'UCS13.

De ce fait, il n'y a pas de relation de hiérarchie ou de subordination entre la fédération et ses adhérents. Les adhérents restent totalement souverains de leurs propres décisions et de leurs choix stratégiques.

Ce sont bien les centres sociaux, EVS ou autres associations, qui décident par eux-mêmes des décisions importantes les concernant, notamment de leur mode de gestion, les partenariats qu'ils souhaitent mettre en œuvre, leur manière de contractualiser avec leurs partenaires financiers. La fédération UCS 13, si elle peut être consultée et force de conseil, ne peut en aucun cas imposer des choix stratégiques à ses adhérents, ou même s'immiscer dans leur prise de décision. Elle doit en outre respecter in fine les choix qui sont fait, si ceux-ci sont en accord avec les deux principes suivants.

2. Des centres sociaux portés par et pour les habitants

Les questions de la participation des habitants et du développement de leur pouvoir d'agir doivent être au cœur du centre social ou de toute association adhérente.

Cette participation doit être effective et s'exprimer de manière claire et tangible :

- Dans la définition du projet social et/ou du projet associatif : les habitants et usagers doivent être des acteurs de premier plan dans l'élaboration du projet social et/ou du projet associatif, dans toutes ses composantes.
- Dans la gouvernance et la prise de décision : quelque soit le format de gestion, les habitants et les usagers doivent avoir une place instituée et décisive dans la gouvernance du centre social, de l'association. Ils doivent avoir un pouvoir décisionnaire sur les questions stratégiques.



3. Des adhérents qui s'engagent dans une démarche collective et solidaire

En adhérant à l'UCS 13, les centres sociaux et autres organismes s'inscrivent dans une démarche collective qui les engage sur les principes suivants :

- " - une transparence de leurs comptes et de leurs activités. L'UCS 13 a les mêmes obligations de transparence notamment en ce qui concerne les démarches, les rencontres et les comptes rendus de réunions.
- être acteurs et promoteurs des actions de l'Union des centres sociaux et socioculturels des Bouches-du-Rhône. L'UCS 13 représente et défend les intérêts des centres sociaux auprès des partenaires.
- être solidaire entre eux. L'UCS 13 met en place les outils nécessaires à leur soutien.
- collaborer activement par la mise en commun de

leurs connaissances, leurs actions et, dans la mesure du possible, de leurs moyens par l'intermédiaire de l'UCS 13 qui favorisera ces échanges en mettant à leur disposition ses informations.

- Dans la gestion de l'organisme et de l'équipement. Il doit être prévu dans la vie quotidienne du centre une participation des habitants et des usagers."

Extrait du préambule des statuts de l'UCS 13



Quatre axes de travail

Une fois ce cadre de principe acté, nous pouvons développer l'orientation fédérale de l'UCS 13 pour la période 2019-2021 qui se décline en quatre axes stratégiques qui répondent aux besoins de nos adhérents et aux enjeux décisifs que nous avons identifiés pour les trois prochaines années :

Axe 1 : représenter, promouvoir et défendre le réseau

- Représenter les centres sociaux dans toutes les instances.
- Travailler sur l'évaluation et l'impact des centres sociaux et de leur action sur les territoires et auprès des publics.
- Valoriser les centres sociaux et leur action.
- S'inscrire dans l'espace public et exprimer un point de vue collectif sur des sujets de société.

Axe 2 : Renforcer et animer le réseau

- Soutenir techniquement et stratégiquement les adhérents.
- Former les acteurs du réseau, bénévoles et professionnels, les accompagner dans leur montée en compétences.
- Animer le réseau.

Axe 3 : Expérimenter des actions innovantes sur les territoires, avec les habitants

- Développer le pouvoir d'agir.
- Développer et promouvoir des actions à visées émancipatrices

Axe 4 : Renforcer le partenariat, s'ouvrir à de nouveaux partenaires

- Renforcer les partenariats traditionnels des centres sociaux : CAF, Convention Cadre des Centres Sociaux, municipalités, Politique de la ville, etc.
- Aller vers de nouveaux partenaires potentiellement concernés par notre action : Agence Régionale de Santé, CARSAT (vieillesse), fondations, entreprises privées...
- Créer ou renforcer des alliances et des coopérations permettant de renforcer notre présence sur des champs d'actions stratégiques : numérique, culture, sport, etc.

